

Certificat de Qualification Professionnelle Animateur Soigneur Assistant

Je veux devenir...

Animateur Soigneur



Le CQP ASA est destiné aux personnes souhaitant accéder à un emploi d'animateur-soigneur assistant. Le certificat se décline en deux mentions : équitation ou tourisme équestre. La mention équitation comporte elle-même deux supports : équitation sur poney ou équitation sur cheval. D'une manière générale, l'animateur soigneur assistant :

- Accueille les publics, participe à l'animation d'une structure, et à la promotion des activités
- Participe à l'entretien des chevaux et des poneys, aux soins courants, à l'entretien du matériel et à la maintenance des installations.
- Travaille les équidés et contribue à valoriser la cavalerie
- Participe à l'encadrement des pratiquants (sans autonomie complète) sous l'autorité d'un titulaire d'une qualification de niveau IV.
- Participe à l'organisation et à la gestion des activités.

Passerelle

Les titulaires du CQP ASA sont dispensés des tests d'entrée en BP-JEPS et valident les UC 5 et 6 du Diplôme (Pédagogie de l'animation)

Pré-requis :

Pour entrer en formation au CQP ASA, le candidat doit être titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS ou PSC1) et être titulaire au minimum de la capacité équestre professionnelle niveau 1 (CEP 1). Le candidat doit trouver un centre de formation habilité. Il définit avec son formateur le type de contrat de formation qui définira son statut pendant la formation.

► Accessible niveau CAP/ BEP et Galop 4

Déroulement de la formation :

La formation se déroule sous forme de 4 modules. Les deux premiers sont communs à la mention Equitation ou Tourisme Equestre :

- Mobiliser des connaissances liées à l'emploi des équidés et à l'encadrement des publics
- Réaliser l'accueil des publics et la maintenance liée aux activités équestres
- Mention Equitation ou Tourisme Equestre : Maîtriser les techniques professionnelles liées à l'emploi et à la préparation des équidés.
- Encadrer un groupe de pratiquants dans le cadre d'une action d'animation :
 - Mention Equitation public poney
 - Mention Equitation public cheval
 - Mention Tourisme Equestre

Lien utile

<http://www.cpne-ee.org/>

CREIF

56, rue des renaudes
75017 PARIS
Tél. : 01 47 66 10 03
Fax : 01 42 67 08 51

Formation professionnelle
Tél. : 01 60 72 56 77
email : creif@cheval-iledefrance.com

Modalité d'inscription :

Le candidat doit trouver un établissement de formation et remplir le dossier d'inscription avec son formateur.

Equivalence :

Les personnes déjà titulaires d'un titre, diplôme ou brevet donnant droit d'animer ou d'encadrer les activités équestres (ex. AP, ATE ...) peuvent demander :

- à entrer en formation sans passer la CEP 1
- à faire l'objet d'un positionnement



Animateur Poney

Je veux devenir...

Assistant animateur

Le Brevet d'Animateur Poney est un titre à finalité professionnelle de niveau V délivré par la Fédération Française d'Équitation. Il permet d'initier les enfants à l'équitation sur poney contre rémunération. Sous la responsabilité d'un enseignant, l'animateur poney a plusieurs missions :

- Animer des séances d'équitation sur poney
- Assurer la sécurité des pratiquants
- Contribuer à l'organisation, la promotion et l'animation des activités du poney-club
- Participer à l'organisation des compétitions sur poneys
- Former les poneys et assurer leur bien-être

Pré-requis :

Toute personne souhaitant entrer en formation Animateur poney doit être titulaire d'une licence fédérale et d'une licence compétition en cours de validité, avoir 18 ans révolus, être titulaire du Galop 5 cavalier. Il doit aussi être détenteur de l'attestation de suivi du stage de Prévention et Secours Civique de niveau 1/PSCI ou d'un titre équivalent.

Le candidat doit choisir un centre de formation Animateur Poney agréé par la FFE. Il signe un contrat de formation avec le centre de formation. (liste de ses établissements consultable sur www.ffe.com)



Passerelle

Le titre Animateur Poney accorde les équivalences suivantes avec le BPIEPS :

- Exigences préalables à l'entrée en formation dans la mention Equitation
- Exigences préalables à la mise en situation pédagogique
- UC 5 et 6 du BPIEPS

- ▶ Accessible niveau CAP/ BEP et Galop 6

Déroulement de la formation :

La formation équivaut approximativement à 510 heures et se décline en 4 modules :

- Animation (70h)
- Technique et Savoir-faire (70h)
- Connaissances (70h)
- Stage pratique (300h)

Texte officiel

www.ffe.com

Formations Equestres

Modalité d'inscription à l'examen :

Pour se présenter à l'examen, les candidats doivent avoir validé la fonction d'accueil dans le cadre du stage pratique et le livret de formation pour l'ensemble des modules. Ils doivent être titulaires du Galop 6 cavalier et du CFEE (Certificat Fédéral d'Encadrement Educatif), ou de l'attestation de réussite au stage théorique du BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur)

Equivalence :

- Justifier de 2400 heures d'activités en relation avec le titre d'Animateur Poney
- Disposer de l'AFPS, ou du PSCI
- Être détenteur d'une licence fédérale en cours de validité

CREIF

56, rue des renaudes

75017 PARIS

Tél. : 01 47 66 10 03

Fax : 01 42 67 08 51

Formation professionnelle

Tél. : 01 60 72 56 77

email : creif@cheval-iledefrance.com



Animateur Poney Bénévole

Je veux devenir...

Assistant animateur



L'animateur Poney bénévole participe à l'animation de l'équitation sur poney sous la responsabilité pédagogique d'un enseignant diplômé.

Pré-requis :

Le candidat doit être titulaire d'une Licence Fédérale en cours de validité et âgé de 14 ans minimum.

► Accessible niveau CAP / BEP et Galop 5

Déroulement de la formation :

La formation comprend un stage pratique de 120h minimum d'animation et d'observation réparti sur 3 modules:

- Pédagogique/ animation
- Technique
- Théorique

Modalité d'inscriptions :

Pour s'inscrire à la session d'examen, le candidat devra être titulaire du Galop 5 cavalier et d'une Licence Fédérale en cours de validité. Il devra aussi attester du stage pratique d'animation et d'observation animateur poney bénévole.

Texte officiel

www.ffe.com

Formations Equestres : Brevet d'Encadrement Bénévole de la FFE

Equivalence :

La Fédération peut accorder des allègements partiels du stage pratique d'animation et d'observation selon un ou plusieurs critères :

- Avoir 17 ans révolus
- Etre titulaire du Galop 7 cavalier
- Etre titulaire du BAFA
- Etre titulaire du diplôme d'accompagnateur de Tourisme Equestre

CREIF

56, rue des renaudes
75017 PARIS
Tél. : 01 47 66 10 03
Fax : 01 42 67 08 51

Formation professionnelle
Tél. : 01 60 72 56 77
email : creif@cheval-iledefrance.com



Brevet d'aptitude professionnelle d'Assistant Animateur Technicien de la Jeunesse et des Sports

Je veux devenir...

Assistant animateur

Le BAPAAT est un diplôme d'État niveau V commun au secteur socioculturel et sportif. Il représente le premier niveau de qualification pour l'animation et l'encadrement des activités sportives et socioculturelles.



Passerelles

BAPAAT option tourisme équestre :
Équivalence sur les VETP du BPIEPS mention tourisme équestre, MSP et UC5-UC6.

BAPAAT option poney :
Équivalence sur les VETP du BPIEPS mention équitation, MSP et UC5-UC6.

Pré-requis :

Pour se présenter à l'examen du BAPAAT, le stagiaire doit être titulaire du Galop 6 et posséder l'AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours) ou PSCI. Aucun diplôme n'est nécessaire à l'entrée en formation, mais un bon niveau de pratique sportive est nécessaire. L'âge minimum est de 16 ans au début de la formation et de 18 ans pour se présenter à l'examen.

► Accessible niveau CAP / BEP et Galop 7

Déroulement de la formation :

Elle se déroule en alternance : centre de formation/lieu d'activité professionnelle. Le volume de la formation comprend 1 500 à 2 000 heures d'enseignements généraux, technologiques et professionnels. Les formations sont organisées à partir de 2 options :

- A support sportif : tourisme equestre
- A support éducation : poney

L'assistant animateur technicien est habilité à :

- Accueillir, informer des publics diversifiés, aider et participer, au sein d'une équipe, à leur prise en charge.
- Contribuer au plan matériel et relationnel à l'organisation, à la gestion de groupes au quotidien ou pour des temps limités sous la responsabilité du directeur de l'établissement où il assure ses fonctions.
- Participer à la gestion des écuries, à l'adaptation de la cavalerie et à l'entretien des matériels spécifiques.
- Spécialité Tourisme : Animer la pratique d'activités de randonnée équestre, en accompagnant, soit comme assistant, soit en situation d'autonomie limitée et contrôlée.
- Spécialité Poney : Animer la pratique de l'activité poney en mettant en relation les cavaliers et leurs montures et en initiant ou en accompagnant, soit comme assistant, soit en situation d'autonomie limitée et contrôlée.

Textes officiels

www.ffe.com

Formations Equestres :
Brevets d'Etat

www.sports.gouv.fr

Métiers et formations

CREIF

56, rue des renaudes
75017 PARIS
Tél. : 01 47 66 10 03
Fax : 01 42 67 08 51

Formation professionnelle
Tél. : 01 60 72 56 77
email : creif@cheval-iledefrance.com

Modalité d'inscription :

Pour s'inscrire à l'examen final, le candidat devra être titulaire du Galop 6 cavalier. Il devra attester de son expérience professionnelle et avoir validé son livret de formation professionnelle.

BAPAAT

BAPAAT
service formation
6/8 rue eugène Oudiné
75013 PARIS
Tél. : 01 40 77 55 00



Accompagnateur de Tourisme Equestre

Je veux devenir...

Accompagnateur de Randonnée

L'ATE est un titre à finalité professionnelle de niveau IV, délivré par la Fédération Française d'Équitation. Le diplôme d'accompagnateur ouvre les prérogatives suivantes :

- Accueillir, enseigner et présenter les activités aux publics du Tourisme Equestre
- Préparer, encadrer et accompagner des activités d'équitation d'extérieur sur des itinéraires préalablement reconnus
- Entretien et assurer la maintenance et les soins aux équidés
- Travailler et valoriser une cavalerie de Tourisme Equestre
- Participer à la gestion de l'établissement

Pré-requis :

Pour pouvoir se présenter aux tests d'entrée en formation le candidat doit être titulaire d'une Licence Fédérale et d'une Licence Compétition en cours de validité ainsi que d'un certificat médical autorisant la pratique de l'équitation. Il doit avoir 18 ans révolus, être titulaire du Galop 6 pleine nature, Cavalier ou Degré 2 (Tourisme ou cavalier) et disposer de l'attestation de suivi du stage de Prévention et Secours Civique de niveau PSC1 ou d'un titre équivalent.

D'autre part, le candidat doit totaliser 7 jours de randonnée minimum dont 4 consécutifs sans retour à la base de départ, attestés par un établissement adhérent à la FFE ou validés sur son carnet fédéral ou être en possession du brevet fédéral de Randonneur de Bronze délivré par la FFE.

Pour entrer en formation, le candidat devra passer le test d'entrée : test technique à cheval, parcours d'orientation pédestre, entretien de motivation.



Passerelles

Le titre d'Accompagnateur de Tourisme Equestre accorde les équivalences suivantes :

- Exigences préalables à l'entrée en formation BPJEPS mention Tourisme Equestre (VETP)
- Exigences préalables à la mise en situation pédagogique (MSP)
- UC 5, 6 du BPJEPS
- UC 9 dans la Mention Tourisme Equestre

- Accessible niveau CAP/ BEP et Galop 6 pleine nature

Déroulement de la formation :

Suite au test d'entrée en formation, l'élève devra choisir un centre de formation ATE agréé par la FFE (consultable sur le site www.ffe.com).

La formation se déroule sur un volume horaire approximatif de 600h et se répartit sur 6 modules :

- Technique équestre
- Connaissance du cheval, soins, entretien, maréchalerie
- Encadrement des promenades et randonnées
- Connaissances générales
- Entretien des équipements
- Stage pratique de mise en situation professionnelle (approximativement 300h)

Texte officiel

www.ffe.com >

Formations Equestre :

Qualifications Professionnelles FFE

Modalité d'inscription :

Pour s'inscrire à l'examen final, le candidat devra être d'une Licence Fédérale en cours. Il devra attester de son expérience professionnelle et avoir validé son livret de formation professionnelle.

CREIF

56, rue des renaudes
75017 PARIS

Tél. : 01 47 66 10 03

Fax : 01 42 67 08 51

Formation professionnelle

Tél. : 01 60 72 56 77

email : creif@cheval-iledefrance.com

CRTEIF :

CRTEIF

12ter, rue Edmond Turcq

95260 BEAUMONT SUR OISE

Tél : 01 34 70 05 34

email : crte-ile-de-france@ffe.com





Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports

Je veux devenir...

Enseignant animateur



C'est un diplôme de niveau IV délivré par le Ministère et des Sports. Le Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) prépare à l'emploi d'enseignant animateur. Il existe différentes mentions du BPJEPS activités équestres.

- Equitation
- Tourisme équestre
- Attelage
- Equitation de travail et tradition
- Equitation western

Passerelle

Les stagiaires titulaires d'un BPJEPS peuvent accéder à d'autres BPJEPS ou à des qualifications complémentaires avec des parcours de formation allégés et peuvent ainsi développer des polyvalences dont on sait qu'elles sont des éléments importants dans le cadre de l'emploi.

Pré-requis :

Pour pouvoir se présenter au BPJEPS, le candidat doit être titulaire d'un certificat médical de non contre indication à la pratique et à l'enseignement des activités équestres datant de moins de 3 mois, d'une attestation de formation aux premiers secours et d'une attestation de réussite aux exigences techniques préalables (V.E.T.P). Il doit ensuite passer un test de sélection qui est propre à chaque organisme de formation. A l'issue de la sélection, les formateurs procèdent à un positionnement qui permet de réaliser un bilan de compétences et de formaliser un parcours de formation individualisé.

► Accessible niveau Bac et Galop 7

Déroulement de la formation :

Le BPJEPS est un diplôme accessible à travers une formation organisée en alternance entre centre de formation et stage en entreprise. Il permet de prendre en compte la Validation des acquis de l'expérience (VAE). Cette formation organisée en Unités Capitalisables (UC) permet la mise en place d'un parcours individualisé de formation.

La formation est divisée en 10 UC :

- 4 UC transversales portant sur des compétences transversales (Tronc Commun)
- 3 UC de la famille d'activité (activités équestres)
- 2 UC de la spécialité (ex : tourisme équestre, attelage ...)
- 1 UC d'adaptation à l'emploi

[Lien utile](#)

www.cheval-iledefrance.com

Modalité d'inscriptions :

Le CREIF propose différentes formations BPJEPS

Il existe différentes durées de formation : de 10 à 24 mois et plusieurs possibilités de financement (contrat de formation non-rémunéré, contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage, congé individuel de formation).

Se renseigner auprès du CREIF pour connaître les dates et modalités des VETP et des centres de formations.

[Service de Formation](#)

Service formation professionnelle
43, boulevard du maréchal Joffre
77300 FONTAINEBLEAU
Tél. : 01 60 72 56 77
Fax : 01 60 72 64 27

formationpro@cheval-iledefrance.com

Equivalence :

Certains diplômes donnent droit à des équivalences sur le BPJEPS tels que :

- Degré 3 Equitation : UC9 du BPJEPS mention équitation
- Degré 3 Tourisme Equestre: UC9 BPJEPS mention tourisme équestre
- AP : VETP mention équitation + MSP + UC5 + UC6 BPJEPS mention équitation
- ATE : VETP mention tourisme équestre + MSP + UC5 + UC6 + UC9 BPJEPS mention tourisme équestre
- GTE : BPJEPS mention tourisme équestre



Formation supérieure aux métiers des activités équestres de sport, de loisir et de travail

Je veux...

GERER, DEVELOPPER, MANAGER
LES ACTIVITES EQUESTRES



L'Université Paris Est Marne la Vallée a ouvert en 2005 une formation spécifique préparant aux métiers des activités équestres de sport et de loisir et s'adressant aux cavaliers confirmés.

Cette formation est destinée à des cadres et des experts du développement des activités équestres capables d'intervenir dans la conception, l'innovation, l'organisation, la gestion et l'évaluation d'actions de développement au sein des collectivités territoriales, des organismes socioprofessionnels, des grands évènements sportifs et non sportifs, des clubs, de la Fédération et de ses structures déconcentrées...

Cette formation est aussi tournée vers d'autres métiers, notamment dans le domaine de la gestion des organisations sportives et de loisirs, l'optimisation des prises de décisions et la relation aux institutions.

Pré-requis :

En L1, la licence STAPS management du sport, option activités équestres s'adresse à des bacheliers ou des professionnels disposant d'une validation d'acquis d'expérience (VAE) et des cavalier de niveau « Galop 7 ».

Les étudiants souhaitant bénéficier de la double certification Licence STAPS/ BPJEPS-BFE1 devront être en possession de leurs VETP et d'une attestation de PSC 1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) et préalablement s'inscrire en L1 STAPS.

Passerelles

De nombreuses passerelles avec d'autres métiers du cheval sont envisageables (cf : fiche passerelle)

► Accessible niveau BAC et Galop 7

Déroulement de la formation :

La formation se déroule sur 3 ans (L1, L2 et L3) et prépare à 2 diplômes :

- la licence STAPS management du sport option activités équestres,
- le BPJEPS équitation (Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et du Sport)

Les étudiants partagent leur temps entre l'Université Paris Est Marne la Vallée, leur centre de formation (formation à cheval et en pédagogie) et leur entreprise d'accueil (enseignement dans un centre équestre).

Modalité d'inscriptions :

La sélection se fait sur dossier de candidature, à retirer auprès de l'Université. Pour les bacheliers qui ne sont pas sectorisés sur l'Université Paris Est Marne la Vallée, il est impératif d'envoyer (en parallèle des inscriptions Post-bac sur Internet) un CV et une lettre exposant ses motivations et sa volonté d'intégrer l'option activités équestres. Pour la double certification, le nombre de place étant limité à 20 places chaque année, une sélection des candidats pourra avoir lieu en juillet (entretien de motivation et projet professionnel).

Les étudiants intéressés par la double qualification doivent impérativement s'inscrire en L1 STAPS auprès de l'Université Paris Est Marne la Vallée et fournir au CREIF un dossier d'inscription ainsi que la justification des VETP et du PSC 1.

[Université Paris Est
Marne la Vallée](http://www.univ-mlv.fr/ufrstaps)

www.univ-mlv.fr/ufrstaps

► Coordination de la formation

Anthony Choumert
choumert@univ-equestre.com
www.univ-equestre.com

[CREIF](http://www.cheval-iledefrance.com)

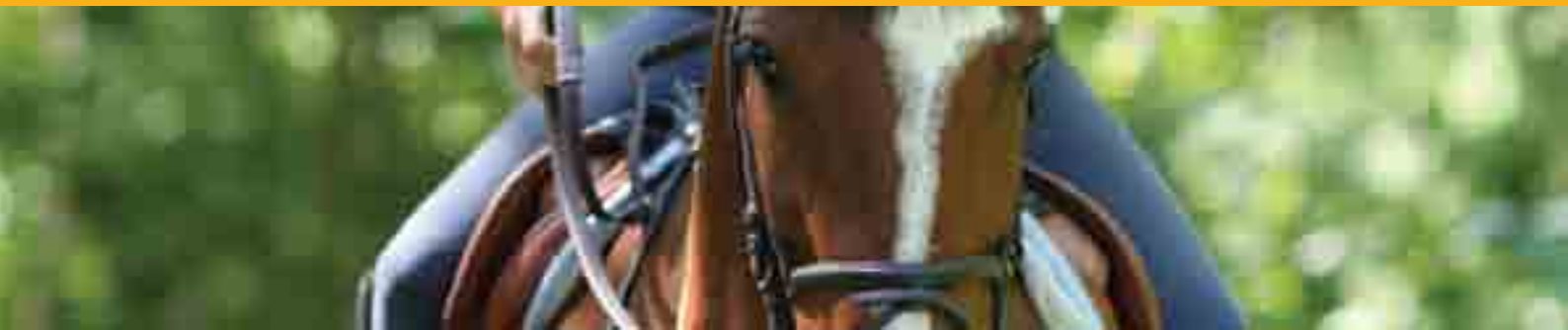
www.cheval-iledefrance.com

Equivalence :

Les étudiants ayant déjà un BAC+1 ou un BAC+2 peuvent postuler pour intégrer directement la L2 ou la L3. De même les professionnels peuvent faire une demande de VAE (validation des acquis de l'expérience). Pour ces admissions spécifiques, il est recommandé de se renseigner bien en amont.



Guide / Maître-Randonneur



Je veux devenir...

Guide de tourisme équestre formateur et encadrant de randonnées

Le guide de tourisme équestre est un cadre formateur en tourisme équestre. Il travaille en parfaite autonomie. Son activité est la suivante :

- Organiser et diriger des randonnées équestres dans les meilleures conditions possibles de sécurité et d'agrément touristique et culturel,
- Diriger une base de loisirs équestres
- Former sa cavalerie et les Accompagnateurs de Tourisme Équestre.

Pré-requis :

Pour se présenter à cet examen, le candidat doit avoir 21 ans révolus, être titulaire du diplôme d'ATE depuis au moins 2 ans, être titulaire de la licence fédérale en cours de validité et de l'attestation de réussite au test technique du Comité National du Tourisme Équestre (CNTE). De plus, il doit avoir organisé et dirigé au moins 15 jours de randonnées.

Déroulement de la formation :

Le candidat guide organise sa formation autour de sa pratique professionnelle et peut s'appuyer sur le tutorat d'un maître randonneur. Parmi les 7 modules que comporte la formation, trois d'entre eux sont obligatoires :

- gestion administrative, financière et commercialisation (35 heures)
- communication et formation (35 heures)
- formation d'une cavalerie (35 heures).



Passerelle

Le diplôme de guide donne une équivalence sur la totalité du diplôme du BPJEPS mention tourisme équestre.

► Accessible niveau Bac et Galop 7

Modalité d'inscriptions :

Tout candidat doit faire parvenir directement au CNTE et préalablement à la réalisation des épreuves probatoires, une demande d'inscription (formulaire disponible au CNTE).

Guide / Maître-Randonneur

Je veux devenir...

Maître-randonneur

Le diplôme de maître-randonneur est supérieur à celui de guide. Le maître-randonneur est un technicien de haut niveau capable d'assurer la formation des cadres du tourisme équestre. Il doit participer au développement du tourisme équestre dans sa région.

Pré-requis :

Le diplôme de maître randonneur est le plus élevé. Il impose : d'être âgé de 30 ans, d'être titulaire du Brevet fédéral de guide de tourisme équestre depuis 5 ans, d'être juge agréé de la DNTE depuis 3 ans, de pouvoir justifier de 10 années consécutives d'activités de tourisme équestre. au CNTE).

Déroulement de la formation :

Les épreuves comprennent la rédaction d'un mémoire traitant d'un sujet de tourisme équestre.

Modalité d'inscription :

Tout candidat doit se renseigner au niveau de la CNTE pour les modalités d'inscription.



[Texte Officiel](#)

www.ffe.com >
[tourisme](#)

[CRTEIF](#)

12ter, rue Edmond Turcq
95260 BEAUMONT SUR OISE
Tél./Fax : 01 34 70 05 34
crte-ile-de-france@ffe.com

[Comité National de Tourisme Équestre / FFE Tourisme](#)

Parc équestre
41 600 LAMOTTE
Tél. : 02 54 94 46 80
Fax : 02 54 94 46 81



BFE 1 – BFE 2

Brevet Fédéral d'Entraîneur 1er et 2e Degré

Je veux devenir...

Entraîneur en compétition



Il est destiné aux enseignants diplômés d'Etat qui souhaitent acquérir et valoriser des compétences en matière d'entraînement dans une discipline équestre identifiée. Le BFE comprend trois niveaux correspondant aux 3 circuits de compétition (club, amateur et pro). Le BFE premier niveau valide des compétences liées à l'entraînement d'un public pratiquant la compétition en concours club et amateur 2.

Pré-requis :

- Etre diplômé d'Etat et avoir participé à des compétitions en dressage, CSO ou CCE.
- En dressage :
 - Avoir participé à un minimum de 10 épreuves en Am2 ou équivalent dont grand prix ou préliminaires.
 - Attester de deux journées minimum d'entraînement en autonomie sur des épreuves club ou ponam.
- En CSO :
 - Avoir participé à un minimum de 10 épreuves en Am2 ou équivalent au cours de sa carrière.
 - Attester de deux journées minimum d'entraînement en autonomie sur des épreuves club ou ponam.
- En CCE :
 - Attester d'un minimum de 3 classements en Am2 ou équivalent au cours de sa carrière.
 - Attester de deux journées minimum d'entraînement en autonomie sur des épreuves club ou ponam.

► Accessible niveau BPJEPS et BE

BFE 1 – BFE 2

Déroulement de la formation :

Elle comprend 3 modules et permet de se présenter à l'examen.

- Technique et réglementation de la discipline
- Méthodologie et planification de l'entraînement
- Evaluation et optimisation de la performance

Vous pouvez participer à la formation sans obligation d'inscription à l'examen.

Modalité d'inscription :

Si le candidat répond aux différents critères, il doit contacter le CREIF pour obtenir la fiche d'inscription.

[Texte Officiel](#)

www.ffe.com >
[Formations Equestres](#)

[CREIF](#)

56, rue des renaudes
75017 PARIS
Tél. : 01 47 66 10 03
Fax : 01 42 67 08 51

Formation professionnelle
Tél. : 01 60 72 56 77
email : creif@cheval-iledefrance.com

► Pour de plus amples informations sur le BFE2, ses pré-requis et le déroulement de la formation, veuillez vous adresser au CREIF.



BFEEH



Brevet Fédéral d'Encadrement Equi Handi

Je veux devenir...

Enseignant avec spécialité équi-handi



Ce brevet est destiné aux enseignants d'équitation diplômés d'Etat ou BAPAAT, AP ou titulaire d'un CQP ASA ou AQA. Il a pour objectif :

- La connaissance du handicap mental et du handicap physique, moteur et sensoriel
- La connaissance de l'environnement institutionnel ou privé
- La connaissance des acteurs (personnel soignant et éducatif)
- La capacité à accueillir ce public à travers le montage de projets éducatifs avec les différents partenaires et la prise en compte de la demande de ces derniers (activités de loisirs, sportives, thérapeutiques)
- L'adaptation de l'encadrement suivant les attentes : rôle de l'équipe d'encadrants, projet pédagogique, choix de la cavalerie, matériel, aire d'évolution, réalisation du projet, évaluation et réajustement des objectifs éducatifs.

Pré-requis Equestre / Général :

Pour pouvoir suivre une formation du BFEEH, le candidat doit avoir une licence fédérale en cours de validité, être en possession d'un diplôme professionnel d'animation ou d'enseignement des activités équestres : BE, BPJEPS, CQP, AP, BAPAAT, AQA.

► Accessible niveau BPJEPS, BE, AP, BAPAAT, CQP, AQA

Déroulement de la formation :

3 formules :

- Le module général + le module équimental
- Le module général + le module physique, moteur, sensoriel
- Le module général + le module équimental + le module physique, moteur et sensoriel

Vous pouvez participer à la formation sans obligation d'inscription à l'examen.

Un stage pratique de 14h minimum et la réalisation d'un projet éducatif sont requis pendant cette formation et ce dans une structure agréée.

Examen : Soutenance d'un rapport avec présentation du projet éducatif.

Modalité d'inscription :

Pour se présenter à l'examen mention équimental: il faut avoir suivi le module général et le module équimental, avoir validé le stage pratique et être titulaire d'une attestation de stage.

Pour l'examen mention physique, sensoriel et moteur: avoir suivi les 2 premiers modules (général et équimental), faire de nouveau un stage de 14 h minimum et pouvoir attester de ce dernier. L'enseignant doit aussi monter un projet éducatif et présenter, lors d'une soutenance, un rapport sur son projet professionnel.

[Texte Officiel](#)

www.ffe.com >
[enseignant](#) >
[formation continue](#)

[FFE Qualité](#)

Parc Equestre
41600 Lamotte Beuvron
Tel : 02 54 94 46 14
qualite@ffe.com



Formations Régionales



Séminaire de formation pour les enseignants

Cette formation a été financée par le CRE Ile de France au profit de tous les enseignants diplômés et en situation professionnelle sur le territoire francilien. Elle leur permet de développer et perfectionner leur pratique et leur pédagogie dans la discipline choisie.

Ces journées de formation sont accessibles à tous les dirigeants et enseignants de centre équestre franciliens.

Déroulement de la formation :

Les séminaires de formation n'ont lieu qu'une fois par an. Pour cette raison il est important de s'inscrire bien en amont. Le séminaire se déroule sur un ou deux jours en fonction du lieu et de la discipline choisie et aborde différents thèmes tels que les règlements sportifs, la fiscalité, l'actualité juridiques, etc. Les disciplines proposées sont entre autres :

- CCE
- CSO
- Dressage
- Hunter
- Pony Games
- Courses

► Accessible niveau BPJEPS et BE

Modalité d'inscription :

Pour toute inscription ou renseignement, s'adresser directement au CREIF

CREIF

56, rue des renaudes
75017 PARIS
Tél. : 01 47 66 10 03
Fax : 01 42 67 08 51

Formation professionnelle
Tél. : 01 60 72 56 77
email : creif@cheval-iledefrance.com

Formations Régionales

Formations des Officiels de compétition

Tout au long de l'année, le CREIF organise des formations pour les Officiels de Compétition, leur permettant d'évoluer dans leur discipline ou tout simplement de se former.

Ces formations sont destinées aux juges, chefs de piste et commissaires au paddock.

Les contenus de ces formations et leur durée varient selon les disciplines et le statut des candidats.

Pour toute inscription ou renseignement, s'adresser directement au CREIF ou consulter le site internet :

► www.cheval-iledefrance.com/le-creif/les-commissions

CREIF

56, rue des renaudes
75017 PARIS

Tél. : 01 47 66 10 03

Fax : 01 42 67 08 51

Formation professionnelle

Tél. : 01 60 72 56 77

email : creif@cheval-iledefrance.com



Les Degrés Fédéraux



La FFE a créé de nouveaux diplômes de cavaliers afin de porter une nouvelle ambition pédagogique. Ce sont les 3 degrés d'équitation.

Ces diplômes doivent retenir l'attention des enseignants d'équitation et des dirigeants de clubs comme des cavaliers car ils s'inscrivent du côté de la « démarche qualité de l'équitation » portée par la FFE.

En quoi ces diplômes sont-ils nouveaux ?

Ces diplômes sont nouveaux par trois aspects : Leur contenu, la manière dont ils sont évalués et attribués, et de la reconnaissance qui y est attachée.

Les « degrés » sont destinés à tous les cavaliers, ils permettent à chacun de formaliser et capitaliser les niveaux équestres acquis. Leur contenu diffère de celui des « galops » des niveaux approximativement correspondants du fait de la reconnaissance dont ils font l'objet, puisqu'ils font « passerelle » avec la formation professionnelle des enseignants d'équitation.

L'évaluation du niveau de cavalier est réalisée sous le contrôle de la direction technique nationale de la fédération. Ce qui veut dire à la fois rigueur, intervention de juges extérieurs à l'établissement et niveau attesté et garanti par la FFE. De plus, la partie pratique (à cheval) peut être obtenue par la validation d'éléments de palmarès sportif.

Pré-requis :

Accessible à tous les cavaliers en fonction de leur niveau équestre.

CREIF

56, rue des renaudes
75017 PARIS
Tél. : 01 47 66 10 03
Fax : 01 42 67 08 51

Formation professionnelle
Tél. : 01 60 72 56 77
email : creif@cheval-iledefrance.com

Modalité d'inscription :

Le club inscrit ses candidats sur www.ffe.com. Un candidat peut être inscrit à l'ensemble des tests de l'examen ou seulement à celui ou ceux qu'il choisit. Il doit être titulaire d'une Licence Fédérale en cours et pour le Degré 3 d'une licence de compétition.

► Accessible niveau Galop 4 et Galop 7

Les Degrés Fédéraux

Degré 1 : Autonomie :

Accessible à partir du Galop 4, il valide l'autonomie à poney ou à cheval et se décline en 4 tests dont les soins aux chevaux et à la pratique équestre.

Degré 2 : Homme de cheval

Accessible à partir du Galop 7, il valide la capacité à s'occuper au quotidien d'un cheval ou d'un poney et de le travailler. Ce diplôme est adapté aux propriétaires, futurs propriétaires et professionnel et propose une mention Equitation et une mention Tourisme Equestre. Ce degré est divisé en 5 tests : théorie, pratique autour du cheval, soins aux chevaux, travail du cheval sur le plat et à l'obstacle.

Degré 3 :

Accessible aux titulaires du galop 7, il valide chez un cavalier les compétences lui permettant de conduire et d'explicitier un travail a pied et à cheval. Il existe deux options pour le Degré 3 :

Equitation :

- conduire et d'explicitier un travail à la longe ou aux longues rênes
- utiliser rationnellement un cheval dans le cadre d'épreuves sportives ou de leur préparation
- évaluer un cheval au travers de son modèle, de ses aptitudes, de son comportement et de son dressage

Tourisme Equestre :

- conduire et d'explicitier un travail aux longues rênes ou à la longe
- utiliser rationnellement un cheval dans le cadre d'activités de tourisme équestre
- maîtriser l'orientation et la régularité des allures en extérieur
- évaluer un cheval au travers de son modèle, de ses aptitudes, de son comportement et de son dressage pour des activités d'équitation d'extérieur.

Les résultats en compétition dans une des trois disciplines dressage, CSO, CCE pour l'option Equitation ou en TREC pour l'option Tourisme peuvent exempter les candidats de certains tests.

Equivalence :

Le Degré 3 Équitation donne par équivalence l'UC 9 du BPJEPS Équitation

Le Degré 3 Tourisme Équestre donne par équivalence l'UC 9 du BPJEPS Tourisme Équestre

[Texte Officiel](#)

www.ffe.com >

[Formations Equestres](#) >

[Degrés](#)

[CREIF](#)

56, rue des renaudes

75017 PARIS

Tél. : 01 47 66 10 03

Fax : 01 42 67 08 51

Formation professionnelle

Tél. : 01 60 72 56 77

email : creif@cheval-iledefrance.com





“ Le développement des loisirs et l'accroissement du nombre de licenciés en Ile-de-France (100 000), augurent bien de l'avenir des métiers de l'équitation. Si l'univers du cheval génère un éventail de professions aussi spécifiques que passionnantes, il nous a paru utile de recenser et de synthétiser tout un éventail de professions liées à l'animation et à l'enseignement.

Ce guide a pour vocation de vous orienter dans votre projet professionnel et vers un parcours de formation, selon votre niveau équestre, votre parcours scolaire, vos compétences et vos aspirations. Vous y trouverez toutes les informations nécessaires à votre orientation que vous soyez collégien, lycéen, universitaire, animateur ou enseignant d'équitation”.

L'Equipe Technique Régionale d'Ile de France

Récapitulatif des formations proposées et de leurs pré-requis

	MÉTIER	DIPLÔMES	NIVEAU SCOLAIRE	NIVEAU ÉQUESTRE	VAE
ENTRÉE DANS LE MÉTIER	Soigneur	CQP ASA *	CAP/BEP	Galop 4	
	Assistant Animateur Soigneur	AP *	CAP/BEP	Galop 6	
		APB *	/	Galop 5	
		BAPAAT *	CAP/BEP	Galop 6	
		ATE *	BEP	G6 pleine nature	
	Enseignant animateur	BPJEPS *	Bac	niveau G7	✓
	Gestionnaire de structures	FU Paris Est Marne la Vallée	Bac+	niveau G7	
FORMATION COMPLÉMENTAIRE DES ENSEIGNANTS	Guide tourisme équestre	Guide	Bac	G7 pleine nature	
	Maitre Randonneur	Maitre Randonneur	Bac et +30 ans	5ans Guide / 10ans de TE	
	Enseignant avec spécialité perfectionnement sportif	DEJEPS**	Bac+2	G7 + compétition	✓
	Instructeur entraîneur/ formateur/ gestionnaire	DESJEPS**	Bac+3	G7 + compétition	✓
	Entraîneur	BFE 1 - BFE 2 *	Bac	resultats en competitions	✓
	Enseignant avec spécialité equi-handi	BFEH *	Bac	BE, BPJEPS, CQP, BAP, BAPAAT	
AUTRES FORMATIONS	Officiels de compétition	Formation de juges et d'officiels bénévoles	/		
	Séminaires CREIF	Formation continu des enseignants d'IDF	/	BE - BPJEPS *	
	Degrés (examens fédéraux de cavaliers)	Degré 1 - Degré 2 Degré 3	/	G4 ou G7	

* Voir fiche Lexique

** Le DE et le DES peuvent aussi être une entrée au métier sans pour autant être titulaire d'un BPJEPS.

Passerelles entre les différentes formations équestres

Vous possédez des diplômes fédéraux :

DIPLÔME	PASSERELLES
Degré 2 équitation	VETP* mention équitation
Degré 2 tourisme équestre	VETP* mention tourisme équestre
Degré 3 équitation	VETP* + UC9 BPJEPS* mention équitation
Degré 3 tourisme équestre	VETP* + UC9 BPJEPS* mention tourisme équestre

Vous possédez une qualification professionnelle ou complémentaire de la FFE :

DIPLÔME	PASSERELLES
BAP*	VETP mention équitation + MSP + UC5 + UC6 BPJEPS mention équitation*
AP*	VETP mention équitation + MSP + UC5 + UC6 BPJEPS mention équitation*
ATE*	VETP mention tourisme équestre + MSP + UC5 + UC6 + UC9 BPJEPS* mention tourisme équestre
GTE*	BPJEPS mention tourisme équestre*
BFE 1*	UC1 + UC3 DEJEPS mention équitation*
BFE 2*	UC3 DESJEPS mention équitation*

Vous avez des résultats en compétition, en fonction du niveau des résultats attestés par la DTN*, vous pouvez :

- Valider le dressage ou le CSO du Degré 2 équitation
- Valider le dressage, le CSO ou le Cross du Degré 3 équitation
- Valider les exigences préalables techniques du DEJEPS mention équitation ou du DESJEPS mention équitation (Résultats en Am2)
- Valider l'UC 4 du DEJEPS mention équitation (Résultats en AmE1 /Pro2)
- Valider l'UC 4 du DESJEPS mention équitation (Résultats en Pro1)

* Voir fiche Lexique

Lexique

AFPS : Attestation de formation aux premiers

AP : animateur Poney

APB : animateur Poney Bénévole

ATE : Accompagnateur de Tourisme Equestre

BAPAAT : Brevet d'aptitude professionnelle d'Assistant animateur Technicien de la Jeunesse et des Sports

BFE : Brevet Fédéral d'Entraîneur

BFEEH : Brevet Fédéral d'Encadrement Equi Handi

BPJEPS : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports

CEP : capacité équestre professionnelle

CQP ASA : Certificat de Qualification Professionnelle d'animateur Soigneur Assistant

CNTE : Comité National de Tourisme Equestre

DEJEPS : Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

DESJEPS : Diplôme d'État Supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

GTE : Guide de Tourisme Equestre

MSP : Mise en Situation Pédagogique

PSC1 : Prévention et Secours Civique de niveau 1

TE : tourisme Equestre

U.C. : Unité Capitalisable

VAE : Validation des Acquis et de l'Expérience

VETP : Validation des Exigences Techniques Préalables

U.C. du BPJEPS / Equivalence

Niveau de référence

UC 1 : Communication

Niveau V : CAP / BEP

UC 2 : Prise en compte des publics

Niveau IV : BAC

UC 3 : Préparation de projet

Niveau III : BAC+2 (DUT, BTS, DEUG,...)

UC 4 : Gestion de structure

Niveau II & I : (Licence, M1, M2, MBA,...)

UC 5 : Préparation d'animations

UC 6 : Animation

UC 7 : Réglementation & sécurité ,
hippologie & connaissance de l'équitation

UC 8 : Pédagogie de perfectionnement

UC 9 : Technique à cheval

UC 10 : Conception d'un projet d'activités
équestres